



Quelle eau buvez vous ?

Unité de Distribution REILHAGUET

Bilan 2017

Gestionnaires

Maître d'ouvrage

CABA

Exploitant

CABA

Ressources

Vous êtes alimentés par 2 captages

- ◆ PRE LAGAT (ROUDADOU 8 A 9)
Autorisé par arrêté préfectoral du : 12/11/1957
- ◆ PRE PEYRO-CRESPO (ROUDADOU 1 A 7)
Captage sans autorisation.

Traitements

Vous êtes alimentés par 2 traitements

- ◆ TTP CHLORE ET UV REILHAGUET
Traitement simple
- CHLORE
- ◆ TTP CHLORE ET UV REILHAGUET
Traitement simple
- ULTRA-VIOLET (HG BASSE PRESSION)

Bactériologie

Recherche de micro-organismes indicateurs d'une contamination des eaux.

Pourcentage de conformité des 11 valeurs mesurées : 90,9% - maxi. : 2 germes/100ml
Limites de qualité : 0 germes/100ml

Eau de qualité bactériologique moyenne.

Nitrates

Substance provenant principalement des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels

2 valeurs mesurées : mini. : 11,4 mg/L - maxi. : 11,7 mg/L - moyenne : 11,6 mg/L
Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 50 mg/L

Eau conforme à la norme pour ce paramètre.

Dureté

Exprimée par le TH en degrés français = teneur en calcium et magnésium dans l'eau

2 valeurs mesurées : mini. : 5,5 °f - maxi. : 5,7 °f - moyenne : 5,6 °f
Références de qualité : mini. : aucune maxi. : aucune

Eau très peu calcaire. Cette eau peut favoriser la corrosion des conduites métalliques (plomb en particulier).

Pesticides totaux

Substances chimiques utilisées pour desherber ou pour lutter contre les maladies des cultures

1 valeur mesurée : mini. : 0,00 µg/l - maxi. : 0,00 µg/l - moyenne : 0,00 µg/l
Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 0,5 µg/l

Pas de molécule de pesticide détectée.

Arsenic

Élément d'origine naturelle

1 valeur mesurée : mini. : 2,7 µg/l - maxi. : 2,7 µg/l - moyenne : 2,7 µg/l
Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 10 µg/l

Teneur moyenne en arsenic inférieure à la limite réglementaire.

Chlore résiduel

Réactif utilisé pour la désinfection de l'eau

11 valeurs mesurées : mini. : 0,1 mg/LCl2 - maxi. : 0,2 mg/LCl2 - moyenne : 0,1 mg/LCl2
Références de qualité : mini. : aucune maxi. : aucune

Teneur en chlore résiduel satisfaisante.

Conclusion

Au cours de l'année, l'eau distribuée sur votre réseau présentait globalement une qualité sanitaire assez satisfaisante.



Après plusieurs jours d'absence ou si vos canalisations sont en plomb, purgez vos conduites avant de prélever de l'eau destinée à la boisson.



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide.

Si vous la conservez, placez-la au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).

Si la saveur ou la couleur de l'eau distribuée change, signalez le à votre distributeur d'eau.

Ce bilan a été réalisé par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, en application du Code de la Santé Publique. Il a été établi à partir des contrôles sanitaires réalisés en 2017.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la mairie de votre commune, le site internet www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr sur lequel ce document est également disponible, ainsi que le site internet www.eaupotable.sante.gouv.fr qui met à votre disposition les derniers résultats d'analyse de l'eau.

ars
Agence Régionale de Santé
Auvergne-
Rhône-Alpes

Délégation Départementale
du Cantal
13 Place de la Paix - AURILLAC
04 81 10 63 10



Quelle eau buvez vous ?

Unité de Distribution LA GARROUSTIERE

Bilan 2017

Gestionnaires

Maître d'ouvrage

CABA

Exploitant

CABA

Ressources

Vous êtes alimentés par 3 captages

- ◆ LA PRADE MARMANHAC 1

Autorisé par arrêté préfectoral du : 24/04/1978

- ◆ LA PRADE MARMANHAC 2

Autorisé par arrêté préfectoral du : 24/04/1978

- ◆ LA PRADE MARMANHAC 3

Autorisé par arrêté préfectoral du : 24/04/1978

Traitements

Vous êtes alimentés par 2 traitements

- ◆ TTP CHLORE ET UV LA GARROUSTIERE

Traitement simple

- CHLORE

- ◆ TTP CHLORE ET UV LA GARROUSTIERE

Traitement simple

- ULTRA-VIOLET (HG BASSE PRESSION)

Bactériologie

Recherche de micro-organismes indicateurs d'une contamination des eaux.

Pourcentage de conformité des 15 valeurs mesurées : 100,0% - maxi. : 0 germe/100ml

Limites de qualité : 0 germes/100ml

Eau de bonne qualité bactériologique.

Nitrates

Substance provenant principalement des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels

3 valeurs mesurées : mini. : 7,7 mg/L - maxi. : 8,6 mg/L - moyenne : 8,2 mg/L

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 50 mg/L

Eau conforme à la norme pour ce paramètre.

Dureté

Exprimée par le TH en degrés français = teneur en calcium et magnésium dans l'eau

2 valeurs mesurées : mini. : 6,5 °f - maxi. : 8,1 °f - moyenne : 7,3 °f

Références de qualité : mini. : aucune maxi. : aucune

Eau très peu calcaire. Cette eau peut favoriser la corrosion des conduites métalliques (plomb en particulier).

Pesticides totaux

Substances chimiques utilisées pour desherber ou pour lutter contre les maladies des cultures

2 valeurs mesurées : mini. : 0,00 µg/l - maxi. : 0,00 µg/l - moyenne : 0,00 µg/l

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 0,5 µg/l

Pas de molécule de pesticide détectée.

Arsenic

Élément d'origine naturelle

2 valeurs mesurées : mini. : 3,8 µg/l - maxi. : 4,0 µg/l - moyenne : 3,9 µg/l

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 10 µg/l

Teneur moyenne en arsenic inférieure à la limite réglementaire.

Chlore résiduel

Réactif utilisé pour la désinfection de l'eau

15 valeurs mesurées : mini. : 0,0 mg/LCl2 - maxi. : 0,1 mg/LCl2 - moyenne : 0,0 mg/LCl2

Références de qualité : mini. : aucune maxi. : aucune

Absence de chlore résiduel constatée sur un ou plusieurs échantillons prélevés.

Conclusion

Au cours de l'année, l'eau distribuée sur votre réseau présentait globalement une qualité sanitaire satisfaisante.

Un ajustement du traitement de désinfection est nécessaire pour maintenir une bonne qualité bactériologique et organoleptique de l'eau.



Après plusieurs jours d'absence ou si vos canalisations sont en plomb, purgez vos conduites avant de prélever de l'eau destinée à la boisson.



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide.

Si vous la conservez, placez-la au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).

Si la saveur ou la couleur de l'eau distribuée change, signalez le à votre distributeur d'eau.

Ce bilan a été réalisé par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, en application du Code de la Santé Publique. Il a été établi à partir des contrôles sanitaires réalisés en 2017.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la mairie de votre commune, le site internet www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr sur lequel ce document est également disponible, ainsi que le site internet www.eaputable.sante.gouv.fr qui met à votre disposition les derniers résultats d'analyse de l'eau.

ars
Agence Régionale de Santé
Auvergne-
Rhône-Alpes

Délégation Départementale
du Cantal
13 Place de la Paix - AURILLAC
04 81 10 63 10